

PROGRAMME D'ACTIVITES 2007

Le programme pédagogique de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature prévoit pour l'année 2006-2007 la formation au siège de l'Ecole en trois (3) rubriques et la formation décentralisée dans les Etats Parties en trois (3) sessions :

- I-** La formation au siège de l'Ecole :
- la formation spécialisée (4 sessions) ;
 - la formation aux droits connexes (2 sessions);
 - la formation payante (2 sessions) ;
- II-** La formation décentralisée (2 sessions)

N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
01		I - FORMATION AU SIEGE DE L'ECOLE			
1		1. FORMATION SPECIALISEE AU DROIT OHADA <i>1.1: Formation transversale des cadres des ministères économiques et des magistrats</i> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : L'entreprise en difficulté. <u>Objectifs</u> : - Maîtriser les contentieux nés des difficultés de l'entreprise dans l'optique d'une amélioration de son environnement juridique et judiciaire ; - Permettre aux participants d'échanger sur les expériences vécues et de formuler des suggestions utiles ; - En raison de l'origine professionnelle des participants, l'accent sera mis sur le rôle de l'Etat dans la prévention et le traitement des difficultés de entreprises.	64	16	2

N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
2		1.2 : <i>Formation des cadres des ministères économiques et des huissiers de justice</i> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Les procédures simplifiées de recouvrement des créances et les procédures fiscales <u>Objectifs</u> : - Permettre aux participant de mieux appréhender le nouveau cadre des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution par rapport à leurs diligences et implications dans la mise en pratique de la sécurité et la transparence juridiques et judiciaires qui sont les missions de l'OHADA. - Eclairer en détail sur l'ensemble de la fiscalité, donner un minimum de repères constants sur ce droit et permettre aux participants d'acquérir certaines notions pour mieux cerner cette matière où procédures administratives et contentieux sont étroitement liées.	64	16	2
3		1.3 : <i>Formation spécialisée des greffiers</i> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : La gestion du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) <u>Objectifs</u> : Aux termes de cette session, les greffiers vont mieux maîtriser le fonctionnement du RCCM et des données juridiques concrètes et précises sur l'acte uniforme portant droit commercial général, leur permettant de mieux gérer le greffe commercial par rapport aux	64	16	2

		inscriptions obligatoires relatives au statut du commerçant et des sûretés mobilières. A la fin de la formation, un cadre de gestion du RCCM dans l'espace OHADA ainsi qu'une pratique harmonisée des procédures simplifiées et des voies de recouvrement seront arrêtés.			
N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
4		<u>1.4 : Formation des magistrats et des arbitres inscrits dans les centres d'arbitrage</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : L'arbitrage OHADA <u>Objectifs</u> : - Apporter aux participants des connaissances théoriques et pratiques en droit de l'arbitrage afin de renforcer leur capacité intellectuelle ; - Permettre aux participants de maîtriser le droit de l'arbitrage et d'être aptes à donner des réponses judiciaires appropriées à certaines questions que soulève l'application de l'acte uniforme.	64	16	2
		TOTAL	256	16	8

5		2 : FORMATION AUX DROITS CONNEXES <i>2.1 : Formation des magistrats au droit UEMOA</i> <u>Module 1</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit communautaire de l'UEMOA : aspects théoriques <u>Objectifs</u> : - Rendre plus extensible le droit communautaire de l'UEMOA, permettre une étude comparée et simultanée des différents ordres juridiques (communautaires et nationaux), maîtriser les attributions des juridictions communautaires qui évoluent dans le même espace géographique afin de prévenir les conflits de juridictions et de proposer des solutions pour résoudre les éventuels conflits de compétences. - Permettre aux participant de mieux appréhender le droit communautaire de l'Union, les droits dérivés son système institutionnel, ses objectif, ses chantiers	80	16	4
N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
		<u>Module 2</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit communautaire de l'UEMOA : aspects pratiques <u>Objectifs</u> : - Expliciter les pratiques juridictionnelles à la Cour de justice de l'UEMOA dans ses aspects pratiques, son fonctionnement, ses attributions, ses compétences, la procédure applicable ; - Prendre connaissance de sa jurisprudence			

6	<u>2.2: Formation des magistrats, avocats et notaires au droit OAPI</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le contentieux de la propriété intellectuelle <u>Objectifs</u> : Fournir aux participants les outils aussi bien juridiques que pratiques susceptibles d'être utilisés pour pallier ces risques. Ceci est de nature à développer en eux le réflexe de la protection et à les rendre capables d'exploiter les informations contenues dans les documents de propriété industrielle.	64	16	2
7	<u>2.3 : Formation des magistrats et des avocats en droit CIMA et CIPRES</u> <u>Module 1</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le contentieux des assurances <u>Objectifs</u> : - Etudier les mécanismes de l'assurance depuis l'évaluation du risque et la formation du contrat jusqu'aux stratégies processuelles des compagnies d'assurance, de manière à confronter de façon constructive les logiques des différents acteurs (magistrat, médecin légiste, assureur, avocat, notaire ; - Etudier le contentieux de la réparation du préjudice corporel, un contentieux délicat de par les principes juridiques qu'il met en jeu, le retentissement humain et l'impact économique des décisions judiciaires qui en découlent. La barémisation des différentes incapacités permanentes partielles ainsi que la réparation du préjudice corporel pose d'importants problèmes dans ce contentieux de masse.	64	16	4

N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
		<u>Module 2</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : La protection sociale du travailleur Objectifs : La protection sociale peut être définie comme l'ensemble des interventions qui visent à soutenir les individus, les ménages et les communautés dans leurs efforts pour gérer les risques et les difficultés économiques, en vue de réduire leur vulnérabilité, de répondre à leurs besoins incompressibles et parvenir à une grande équité sociale.			
		TOTAL	208	16	10
8		3. FORMATION PAYANTE <i>3.1: Formation des avocats et notaires</i> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit des affaires OHADA à l'épreuve de la pratique Objectifs : Permettre à des praticiens de droit de revivre bon nombre de questions importantes et récurrentes qu'ils se posent dans la mise en œuvre des Actes uniformes, et d'être fixés sur les solutions pratiques essentielles qui y ont été apportées.	48	16	3

N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
9		<u>3.2 : Formation des opérateurs économiques</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : La protection de l'entreprise <u>Objectifs</u> : - Donner aux participants les moyens juridiques tendant à protéger l'entreprise et ses partenaires contre les risques financiers, commerciaux, administratifs et sociaux liés à la vie des affaires ; - Permettre aux opérateurs économiques de s'approprier le droit OHADA en tant qu'instrument de protection de l'entreprise.	48	16	3
		<i>TOTAL</i>	96	16	6
02		<i>II - FORMATION DECENTRALISEE</i>			
10		1 : FORMATION DES CADRES DES MINISTERS ECONOMIQUES <u>1.1 : Zone Afrique de l'Ouest</u> <u>Module 1</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit des affaires OHADA <u>Objectifs</u> : - Sensibiliser les acteurs des ministères économiques sur les principes directeurs, les grandes innovations et la philosophie globale des six (6) premiers actes uniformes OHADA ; - Amener les participants à mesurer l'impact des changements que ces actes introduisent dans la pratique des affaires au niveau national et international ; - Recueillir leurs opinions sur les difficultés rencontrées et les améliorations souhaitables.	63	9	5

		<u>Module 2</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit des affaires OHADA Objectifs : - Sensibiliser les acteurs des ministères économiques sur les principes directeurs, les grandes innovations et la philosophie globale des six (6) premiers actes uniformes OHADA ; - Amener les participants à mesurer l'impact des changements que ces actes introduisent dans la pratique des affaires au niveau national et international ; - Recueillir leurs opinions sur les difficultés rencontrées et les améliorations souhaitables.			
N°	Codes	Modules de formation	Nombre de participants	Pays représentés	Animateurs
11		<i>1.2 : Zone Afrique centrale</i> <u>Module 1</u> <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit des affaires OHADA Objectifs : - Sensibiliser les acteurs des ministères économiques sur les principes directeurs, les grandes innovations et la philosophie globale des six (6) premiers actes uniformes OHADA ; - Amener les participants à mesurer l'impact des changements que ces actes introduisent dans la pratique des affaires au niveau national et international ; - Recueillir leurs opinions sur les difficultés rencontrées et les améliorations souhaitables.	49	7	5

		Module 2: <u>Durée</u> : 1 semaine <u>Thème</u> : Le droit des affaires OHADA <u>Objectifs</u> : - Sensibiliser les acteurs des ministères économiques sur les principes directeurs, les grandes innovations et la philosophie globale des six (6) premiers actes uniformes OHADA ; - Amener les participants à mesurer l'impact des changements que ces actes introduisent dans la pratique des affaires au niveau national et international ; - Recueillir leurs opinions sur les difficultés rencontrées et les améliorations souhaitables.			
		<i>TOTAL</i>	<i>112</i>	<i>16</i>	<i>10</i>
		<i>TOTAL GLOBAL</i>	<i>672</i>	<i>16</i>	<i>34</i>

Porto-Novo, le 18 juillet 2006

Le Directeur général

Mathias P. NIAMBEKOUDOGOU